LE FIGARO

« Sans la liberté de blâmer, il n'est point d'éloge flatteur » Beaumarchais

L'ÉTÉ DU FIGARO

LES MÉTAMORPHOSES DE GIORGIA MELONI
LE POUVOIR AU FÉMININ DE « MADAME LE PRÉSIDENT DU CONSEIL » PAGE 17

DIDIER DECOIN
DISPARITION DE L'AUTEUR DE « JOHN L'ENFER » ET EX-PRÉSIDENT DU PRIX GONCOURT PAGE 20

LE COMBAT DES CHEFS
HUGO ROELLINGER ET CHRISTOPHER COUTANCEAU, POUR APPRENDRE LA MER PAGE 13

LES UCHRONIES CULTURELLES
SI LA TOUR EIFFEL AVAIT ÉTÉ DÉPLACÉE PAGE 19

COMMENT L'IA TRANSFORME LE MONDE
L'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT, UN POINT DE CRISPATION PAGE 25

JEUX D'ÉTÉ PAGE 14

Levée de boucliers contre les nouvelles éoliennes géantes

Plus hautes de moitié, ces installations font bondir riverains et associations, qui regrettent de ne pas avoir été consultés pour ce renouvellement. L'armée, elle, craint que les turbines ne brouillent ses radars.

Haro sur les éoliennes géantes. Alors que la France s'apprête à remplacer une partie de ses 10 000 mâts, riverains, membres d'association et militaires tirent la sonnette d'alarme. Les nouveaux engins, qui mesureront jusqu'à 100 mètres de plus, auront *« plus d'impact, notamment en termes d'ombre, de vibrations, de bruit et de dégradation du paysage »*, assure Jean-Louis Butré, le président de la Fédération Environnement durable. Si les professionnels du secteur se veulent rassurants, l'armée, de son côté, va évaluer avec attention ces futurs projets pour éviter qu'ils ne viennent brouiller ses radars. En attendant, la construction d'un parc offshore dans la Manche, visible depuis les plages du Débarquement, suit son cours, malgré le classement au Patrimoine mondial de l'Unesco du lieu du D-Day.

→ LE VRAI COÛT DES ÉOLIENNES POUR LES CONSOMMATEURS ET LES CONTRIBUABLES → LE CLASSEMENT À L'UNESCO DES PLAGES DU DÉBARQUEMENT RAVIVE LA BATAILLE CONTRE LES MÂTS → JEAN-LOUIS BUTRÉ : « LES COLLECTIVITÉS EN SOUTIENNENT L'IMPLANTATION POUR DES RAISONS PUREMENT FINANCIÈRES » PAGES 2, 3 ET L'ÉDITORIAL

PRÉSIDENTIELLE
Retailleau et Lisnard, un siège pour deux candidats PAGE 4

ÉTATS-UNIS
Le Parti démocrate se déchire PAGE 7

SANTÉ
La détresse des jeunes touchés par le Covid long PAGE 9

BANQUES
Les fermetures d'agences vont se multiplier en France PAGE 22

CHAMPS LIBRES
•Des entretiens avec Marc Lazar et Benoît Pellistrandi PAGES 18

FIGARO **OUI** FIGARO **NON**

Réponses à la question de mercredi :
Crise migratoire à Ceuta : l'Union européenne a-t-elle démontré sa capacité à contrôler ses frontières ?

OUI	NON
15 %	85 %

VOTANTS : 114 715

Faut-il stopper les travaux du parc éolien au large des plages du Débarquement ?

Téléchargez l'appli du Figaro pour voter

YARA NARDI/REUTERS ; PHILIPPE MATSAS/OPALE PHOTO

FLORIAN LAUNETTE & MEGANE CHENE/MAXPPP

Les Nuits des étoiles en prélude à une éclipse de soleil exceptionnelle

Les 7, 8 et 9 août, des centaines de clubs d'astronomie dans plus de 400 communes françaises proposent au grand public d'admirer le ciel et les pluies d'étoiles filantes, avant une soirée magnifique le 12 août, pour l'éclipse partielle qui sera visible dans toute la France. PAGE 10

Paris et Alger relancent leur coopération pour frapper la DZ Mafia

Après des mois de crispations entre les deux pays, la France et l'Algérie reprennent leur coopération judiciaire. Les autorités algériennes ont en effet accepté de mettre à exécution le mandat d'arrêt international délivré par la justice française contre Mehdi Laribi, l'un des chefs présumés de l'organisation criminelle marseillaise DZ Mafia. L'homme de 36 ans a été interpellé fin juillet en Algérie et placé sous contrôle judiciaire. Reste la délicate question de l'extradition. PAGE 8

ÉDITORIAL par Gaëtan de Capèle

Vent de folie

Il n'est pas courant, pour le citoyen lambda, de constater de visu les effets de ce que le législateur concocte depuis Paris. Si l'adoption en catimini de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE3), en février dernier, lui avait sans doute échappé, l'implantation ou le renouvellement de parcs éoliens lui sautent aujourd'hui aux yeux. Des crêtes des Corbières jusqu'au large des plages du Débarquement, les mâts poussent comme des champignons, toujours plus haut, au nom de la transition énergétique. Les défenseurs du patrimoine peuvent bien dénoncer ce vent de folie, c'est David contre Goliath : leur combat contre la défiguration des paysages, des côtes et des sites remarquables pèse peu face à la nouvelle feuille de route énergétique de la France pour les dix ans à venir, qui promeut un développement parallèle des énergies renouvelables et du nucléaire.

Fruit d'un subtil dosage politique, ce dualisme a été conçu pour relancer l'atome, que la France avait eu la folle idée d'abandonner, sans froisser les écologistes. Ce savant calcul a sans doute permis d'éviter une nouvelle crise, mais pose une question de fond : en avons-nous les moyens ? La construction de six nouveaux réacteurs nucléaires, indispensables pour notre souveraineté énergétique, coûtera environ 80 milliards d'euros. D'après les calculs de la Cour des comptes, les aides aux énergies renouvelables atteignent en moyenne 2,9 milliards par an. Le mois dernier, Bruxelles a donné son feu vert au plan français de soutien aux éoliennes en mer, pour un montant de 63 milliards sur vingt-cinq ans. Cela commence à faire beaucoup pour un pays ruiné, qui ne sait comment stopper l'hémorragie de ses comptes publics. Puissant, pilotable, décarboné : à ce jour, personne ne peut contester sérieusement la supériorité du nucléaire sur toute autre forme de production électrique. Pour l'avoir ignoré et tout misé sur les énergies renouvelables, l'Allemagne est devenue le premier pollueur d'Europe. Par chance, la France dispose d'un parc incomparable de centrales. Le malheur serait que, voulant courir tous les lièvres à la fois, elle n'ait plus les moyens de sauvegarder cet atout extraordinaire. ■

Priorité absolue au nucléaire

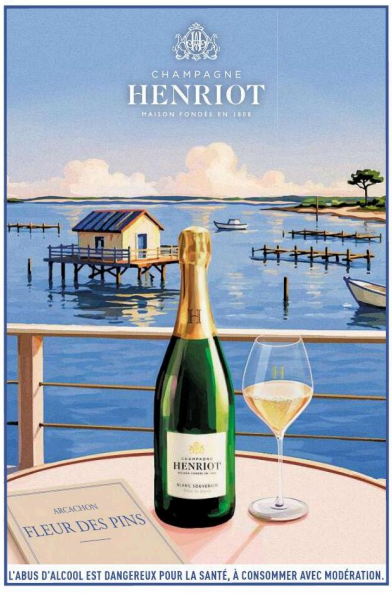

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ, À CONSOMMER AVEC MODÉRATION.

AND : 4,60 € – BEL : 4,10 € – CH : 5,00 CHF – D : 4,60 € – ESP : 4,60 € – GR : 4,10 € – LUX : 4,10 € – MAR : 37 DH – DOM : 5,10 € – PORT.CONT. : 4,10 € – TUN : 11,00 TND ISSN 0182.5852

M 00108 - 806 - F: 4,00 €

Toujours plus hautes, les nouvelles éoliennes sus

Angélique Négroni

À partir de 2028, les mâts vieillissants seront remplacés par de nouveaux, plus imposants, pour doubler la production. Certains

Plus hautes, plus visibles. De nouvelles éoliennes s'apprêtent à remplacer les anciennes qui, après trente ans de service pour les plus anciennes, commencent à battre de l'aile et sont destinées à la casse.

Pour le bataillon d'associations qui luttent contre ces installations depuis des années, le coup porté est violent. Elles qui ont remué ciel et terre pour empêcher la prolifération de ces appareils de 230 mètres de haut – pales comprises – vont devoir affronter des géants d'acier et de béton. Avec leurs mâts plus grands et leurs pales plus longues, pour mieux capter les vents, elles devraient être plus hautes de 110 mètres en bout de pale.

Ce renouvellement des appareils, que les documents officiels évoquent en utilisant le terme anglais *repowering* (« remotorisation » en français), est figé dans le marbre. Il figure comme une priorité dans la troisième programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE3), publiée en février dernier, qui fixe la stratégie énergétique de la France pour la période 2026-2035. Avec ces machines plus performantes, le gouvernement espère quasiment doubler la production d'électricité éolienne d'ici à 2035, passant de 26,1 GW à 40 GW.

Quelques opérations de repowering ont déjà été réalisées, comme dans l'Aude, et d'autres projets sont dans les cartons. Mais le lancement réel de ces opérations débutera en 2028. Sans discontinuer, une cinquantaine de parcs seront changés chaque année. Un objectif qui pourrait toutefois se heurter à quelques obstacles...

L'armée, qui veille de longue date à ce que ces parcs ne brouillent pas ses radars, va évaluer avec attention les futurs projets, qui interviennent dans une période de tension géopolitique. « *L'armée est bien plus prudente qu'avant face à nos projets, on le constate déjà aujourd'hui* », reconnaît Nicolas Giuliano, le président de la commission éolien terrestre du Syndicat des énergies renouvelables (SER).

La Direction de la sécurité aéronautique d'État (Dsae), qui instruit notamment des dossiers pour le compte de l'armée, a une partie du devenir des parcs éoliens entre ses mains. Première institution à être saisie par le préfet pour délivrer l'autorisation environnementale des parcs éoliens, il suffit qu'elle mette son veto à un projet pour que le représentant de l'État soit contraint de s'y plier. Jusqu'à présent, aucun des recours engagés devant la justice par les promoteurs pour tenter de débloquer la situation concernant d'anciens projets n'a jamais abouti.

Comment la Dsae, qui délivre aujourd'hui 300 autorisations par an, va-t-elle apprécier ces projets XXL ? « *En passant de gabarit petit à plus grand, c'est comme si on passait d'une nationale à une autoroute* », fait observer son directeur, le général Cyrille Duvivier. « *Nous apprécierons chaque projet selon trois critères : qu'il ne gêne pas la surveillance des espaces aériens ni la sécurité aéronautique et qu'il ne soit pas un frein à la liberté d'action de l'État. Par exemple, un parc ne doit pas gêner l'accès à un site important ou à certaines nécessités d'entraînement* », signale ce dernier.

« À l'heure où la France se réarme, au moment où les tensions sont de plus en plus vives à travers le monde, ce n'est pas le bon moment pour que des éoliennes viennent brouiller les radars de l'armée... »

Didier Le Gac
Député EPR du Finistère

Pour le député Didier Le Gac (EPR), spécialiste de ces questions, les projets de repowering seront nécessairement problématiques. Il l'a souligné lors d'une question au gouvernement en avril dernier. « *Ce développement se heurte à un ensemble de contraintes aéronautiques de plus en plus prégnantes sur le territoire national. Celles-ci relèvent à la fois des activités militaires, des exigences de l'aviation civile (Dgac) et des dispositifs de surveillance météorologique* », a-t-il mis en garde. « *À l'heure où la France se réarme, au moment où les tensions sont de plus en plus vives à travers le monde, ce n'est pas le bon moment pour que des éoliennes viennent brouiller les radars de l'armée...* », ajoute-t-il auprès du *Figaro*.

Le gouvernement, qui compte coûte que coûte tenir ses objectifs, a créé des groupes de travail rassemblant l'armée et les promoteurs pour tenter de trouver un terrain d'entente. Par ailleurs, pour éviter des interférences avec les radars civils et militaires, une solution technique est à l'étude, avec la construction de nouveaux radars, dits « *de compensation* ». Chaque appareil devrait coûter plusieurs dizaines de millions d'euros. À l'issue d'un arbitrage interministériel, il a été décidé que cette charge ne serait pas prélevée sur le budget du ministère des Armées. Les promoteurs pourraient donc supporter seuls ces coûts. Le premier appareil de ce type sera installé à Neuville-Coppegueule, dans la Somme, le département qui abrite le nombre record d'éoliennes, soit 10 % du parc national.

Une kyrielle d'associations, résolument hostiles à l'éolien, se prépare à tout pour empêcher ces projets XXL. Selon elles, et contrairement à ce que prétendent les défenseurs du projet, ces nouvelles installations vont générer bien plus de nuisances que les anciennes. « *Avec des pales plus grandes, il y aura plus de vibrations, plus de bruit et un risque accru de tuer plus d'oiseaux et de chauves-souris* », assure Laurent Balaine, président de Vent debout en Santerre. « *Quand je sors de chez moi, je vois 118 éoliennes. Je n'ose imaginer le spec-*

Le parc éolien d'Avignonet Laugarias, dans l'Aude, en septembre dernier.
JEAN-MARC BARRERE / HANS LUCAS VIA AFP

Le vrai coût des éoliennes pour les consommateurs et les contribuables

Elsa Bembaron

Les éoliennes font partie de ces installations qui déclenchent les passions. Au-delà de l'appréciation esthétique de ce que d'aucuns qualifient de « *moulins à vent* », la polémique sur leur coût ne cesse d'enfler. Depuis des années, les gouvernements successifs, de droite comme de gauche, ont mis en place des mécanismes incitatifs de soutien aux énergies renouvelables en garantissant aux développeurs de projet un prix de rachat de l'électricité produite, via une obligation d'achat ou un contrat pour différence. Lorsque le prix de marché est bas, l'État prend l'écart à sa charge ; quand il est haut, le producteur reverse la différence entre son prix de production et celui du marché. Le tout apparaît dans le budget de l'État, au titre des charges de services public de l'énergie (CSPE).

901,5 millions d'euros

Coût de l'éolien terrestre pour l'État en 2025. Une somme qui devrait atteindre 1,15 milliard en 2026 et 1, 4 milliard en 2027

En 2025, l'éolien terrestre a coûté 901,5 millions d'euros à l'État français, somme qui devrait atteindre 1,15 milliard cette année et 1,4 milliard en 2027, selon les estimations de la Commission de régulation de l'énergie (CRE). Cette hausse reflète une baisse du prix de l'électricité sur le marché de gros. Quand ces prix s'envolent, comme ce fut le cas en 2022, 2023 et début 2024 en raison de la guerre en Ukraine, l'écart joue en la faveur des finances publiques. Durant cette période exceptionnelle, l'éolien terrestre a contribué à hauteur de 6 milliards d'euros au budget de l'État.

La note va-t-elle continuer à grimper ? La programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE3), publiée en février, prévoit une augmentation de la production éolienne terrestre d'au moins 65 % en dix ans. Pour autant, la CSPE ne devrait pas augmenter dans les mêmes proportions. Elle pourrait même baisser si les prix montent, ce qui signifierait cependant que la facture des consommateurs augmente.

Ensuite, les contrats les plus anciens commencent à arriver à terme. Or, ce sont aussi eux qui bénéficiaient des prix les plus élevés. En vingt ans, les progrès technologiques ont permis à la filière de gagner en compétitivité. Dans une étude de 2025, l'Ademe estime le coût complet de l'éolien terrestre à 59 euros du MWh, soit une baisse de 40 % depuis 2012. Autrement dit, un plafond pour la CSPE devrait être atteint d'ici à la fin de la décennie avant une décrue progressive. L'éolien terrestre pèsera donc de moins en moins sur le budget de l'État.

Le coût de l'éolien peut aussi se comparer à celui de l'électricité nucléaire. Lorsque la CRE l'avait interrogé pour établir le coût complet du nucléaire, EDF lui avait déclaré un coût de 79,70 euros du MWh, pour la période 2026-2028. Coût ramené à 60,80 euros par la CRE. La Cour des comptes avait de son côté estimé à 51 euros du MWh

Bruxelles vient de donner à la France son feu vert pour une aide publique de 63 milliards d'euros pour l'énergie éolienne en mer

le coût de la prolongation de la durée de vie des centrales nucléaires jusqu'à 60 ans. Quasiment deux fois moins que les 100 euros du MWh estimés pour les six prochains EPR2, dont le coût de construction a été évalué à 72,8 milliards d'euros « *maximum* » par EDF, soit 83 milliards d'euros d'aujourd'hui avec l'inflation. L'investissement sera soutenu, en grande partie, par l'État, via notamment un mécanisme de prêt à taux zéro. Le même État soutiendra aussi massivement l'énergie éolienne en mer : Bruxelles vient de lui donner son feu vert pour une aide publique de 63 milliards d'euros sur vingt-cinq ans.

Sur le fond, le gouvernement considère que tous les moyens de production d'électricité décarbonés sont une réponse à notre dépendance aux énergies fossiles, qui coûte très cher : la France dépense chaque année plus de 60 milliards d'euros pour importer du pétrole et du gaz naturel, qui représentent encore 60 % de sa consommation énergétique. Le solde, soit 40 % d'électricité, est issu pour 66 % des centrales nucléaires, 26,3 % de l'hydraulique et 9,2 % de l'éolien terrestre et en mer. L'équilibre économique de la production d'électricité en France dépend désormais pour l'essentiel de la consommation. Si celle-ci décolle enfin, le système atteindra un nouvel équilibre. « *Il nous faut de l'abondance en matière énergétique,* rappelait Patrick Pouyanné fin juin, lors du colloque de l'Union française d'électricité. *La preuve que ça marche, les Français n'ont pas vu le prix de l'électricité monter* » depuis le début de la guerre au Moyen-Orient. Pour les experts du secteur, l'électrification des usages est la clé de tout : plus les Français utiliseront de l'électricité pour se déplacer (voitures à batterie), se chauffer (pompes à chaleur, réseaux de chaleur), se rafraîchir (climatisation et réseaux de froid), mais aussi pour alimenter leurs usines, plus ils seront en mesure de maîtriser leur facture sans dépendre d'événements exogènes. ■

Le classement

Rodolphe Geisler
Courseulles-sur-Mer

Érigée face aux pontons en bois de la jetée aux pêcheurs de Courseulles-sur-Mer, une stèle en granite rose, haute de trois mètres et flanquée d'une plaque, rappelle la dimension historique du lieu : « *Ici, à Courseulles, le 14 juin 1944, Charles de Gaulle, le libérateur, a retrouvé la terre de France* ». Nous sommes précisément au cœur de la Côte de Nacre, mondialement connue sous l'appellation « Juno Beach », du nom de code de l'une des cinq plages du Débarquement, où près de 21 000 soldats canadiens et britanniques débarquèrent au petit matin, le 6 juin 1944.

Selon les chiffres de l'Observatoire du tourisme de Normandie, les zones rattachées aux plages du Débarquement attirent chaque année plusieurs millions de visiteurs liés au tourisme mémoriel de la Seconde Guerre mondiale, pour près de 10,5 millions de nuitées. Mais le panorama de ces lieux de mémoire est aujourd'hui menacé par un projet de gigantes-

citent une vive polémique

chantiers ont déjà été réalisés.

tacle quand elles seront plus hautes, ça, ; évidemment, elles seront plus visibles », s'affole-t-il.

Bénédicte Coste-Leclerc de Hauteclocque, la présidente de l'association Stop éoliennes Hauts-de-France, compte bien se battre sur le terrain procédural. Selon la réglementation, les porteurs de projet auront pour seule obligation celle d'informer le préfet pour renouveler le parc. Seules les éoliennes dont la taille augmentera de plus de 50 % seront obligatoirement soumises une nouvelle autorisation environnementale. *« Nous allons tout faire pour que cette obligation soit exigée pour chaque projet »*, annonce la responsable. Le public serait alors à nouveau consulté et une nouvelle procédure enclenchée. L'occasion, espère-t-elle, de remobiliser une population souvent hostile à ces parcs, mais qui, de guerre lasse, baisse les bras.

Pour les autorités comme pour la filière qui promeut ces installations, cette stratégie de renouvellement ne peut être que bénéfique pour tous : recourir à des turbines plus productives limiterait la création de nouveaux parcs éoliens sur terre, assurent les professionnels. Mieux encore : selon Nicolas Giuliano, *« chaque parc existant devrait même se voir retirer un mât »*. Autre avantage mis en avant : les appareils seront plus hauts, certes, mais la population n'y verra que du feu. *« Cela ne se remarquera quasiment pas »*, certifie-t-il.

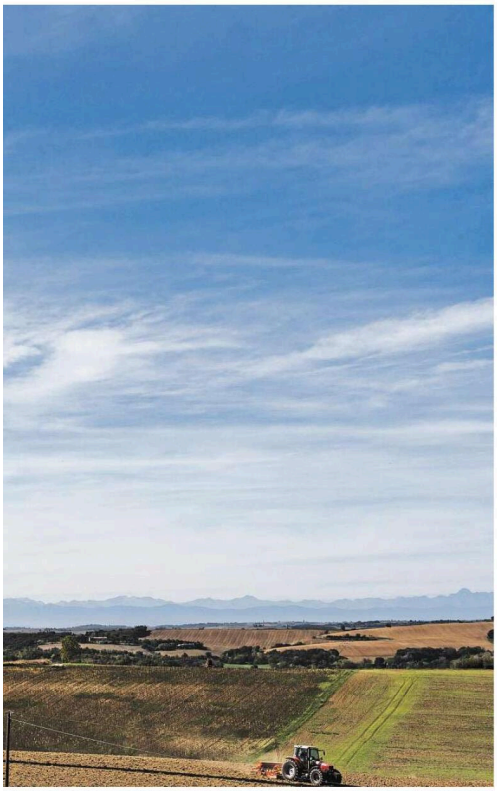

Le même responsable souligne que les collectivités, elles aussi, seront gagnantes. *« Plus la production en électricité grimpe, plus les retombées sont juteuses. Ce renouvellement constitue donc un enjeu économique pour les communes »*, fait-il valoir, en rappelant quelques données économiques. *« Un parc moyen rapporte à une commune 80 000 euros par an an. Or, 80 % de ces installations sont sur des territoires de moins de 2 000 habitants. »* Une manière de dire qu'à l'heure où les caisses de l'État et des collectivités sont vides, une telle manne financière ne se refuse pas.

Pour l'heure, même si le repowering promettait de réduire considérablement la création de nouveaux parcs, ces deniers continuent de fleurir çà et là. Dans l'Aube, notamment, Réseau associatif Environnement champenois en péril dénonce un projet démesuré que l'État tenterait de faire passer en catimini. Les 186 mâts qui vont être érigés dans un rayon de 15 kilomètres ont donné lieu à 14 projets différents au lieu de ne faire qu'un. Conséquence : *« Il n'y a eu aucune étude d'impact cumulé à l'échelle du secteur »*, s'alarme le président de l'association, Stéphane Dubois. Neuf des 14 enquêtes ont par ailleurs été clôturées le 22 juillet dernier. *« En plein congé estival ! »*, s'afflige le responsable. Dénonçant *« un déni de démocratie »*, ce dernier a adressé un recours gracieux au ministre de l'Intérieur pour lui demander la suspension des enquêtes et leur reprogrammation *« dans des conditions de transparence »*.

« Plus la production en électricité grimpe, plus les retombées sont juteuses. Ce renouvellement constitue donc un enjeu économique pour les communes »

Nicolas Giuliano Président de la commission éolien terrestre du Syndicat des énergies renouvelables

Si cette forêt de mats voit le jour, les conséquences seront *« dévastatrices »*, selon le vice-président de l'association, Francis Tétreau. Prévues sur une plaine du nord du département, dans une zone sans relief, ces éoliennes vont être visibles à des dizaines de kilomètres à la ronde, soit *« bien au-delà des communes d'implantation »*, estime l'association. *« Tout cela est une atteinte au paysage bien inutile »*, juge Francis Tétreau, qui rappelle que le département produit déjà de l'électricité en excès. *« C'est comme si on faisait le plein du réservoir d'une voiture déjà rempli. »* ■

Jean-Louis Butré : « Les collectivités en soutiennent l'implantation pour des raisons purement financières »

Propos recueillis par Antoine Lévêque

La France est sur le point de remplacer une partie de ses 10 000 éoliennes par de nouveaux modèles de plus grande taille. Une mesure qui ne va pas profiter au consommateur, estime le président de la Fédération Environnement durable.

LE FIGARO. – La France s'apprête, dans le cadre de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE3), à remplacer une partie de ses 10 000 éoliennes par des modèles plus grands, pour passer de 26,1 à 40 GW d'ici 2035. Ce renouvellement du parc éolien est-il vraiment nécessaire pour parvenir aux objectifs de la PPE3 ?

JEAN-LOUIS BUTRÉ. – Le problème de fond, c'est qu'on est déjà en surproduction d'électricité. La PPE3 lance un programme colossal de renouvellement du parc terrestre par des machines plus grandes. Le programme comporte aussi un volet offshore, dont l'appel d'offres Arcadis, qui mobilise à lui seul 22 GW. Or on ne consomme pas plus d'électricité qu'avant – et même plutôt moins –, mais on continue de développer une énergie intermittente. La France – et l'Europe par moments – se retrouve donc en surproduction, ce qui dérègle les marchés avec des prix négatifs. C'est le consommateur qui paie au final.

Le parc nucléaire, laissé à l'abandon depuis vingt ans, est pourtant ce qui maintient le système en équilibre. Sans vent ni soleil, c'est lui qui fournit la France, l'Allemagne et l'Espagne. Si l'on ne traite pas d'abord la question du nucléaire, on ne résout rien. On fait de belles promesses, mais on ne prend aucune décision d'investissement, alors que nos centrales ont déjà 40 ans. Plus on ajoute d'éoliennes et de solaire, plus on fragilise le système, selon les analyses sévères d'André Merlin, ancien président de RTE.

La ministre allemande de l'Économie a mis fin à l'essentiel des subventions au renouvelable, quand la France accélère en sens inverse. C'est une aberration qu'on paiera cher. Ces décrets ont été pris sans passage devant le Parlement. Notre collectif a donc attaqué la PPE3 devant le Conseil d'État. Craignant cela, le gouvernement a précipité l'appel d'offres Arcadis, pour que le contrat signé soit difficile à défaire même en cas d'annulation.

L'État affirme que les éoliennes retirées pourront être recyclées. Est-ce vraiment possible ?

Le socle en béton ne peut pas être maintenu sur le sol où il se trouvait. Les pales, elles, sont en matériaux composites quasi indécomposables. Il s'agit de polymères haut de gamme, de fibres de carbone. On prétend recycler tout cela, mais on retombe sur des matériaux toxiques. C'est un problème jamais vraiment résolu. La nacelle pose les mêmes difficultés. Il est nécessaire de séparer le générateur, les aimants et les composites, ce qui coûte cher. Or les sommes provisionnées pour le démantèlement sont dérisoires : 56 euros par mégawatt. Nous demandons que la somme nécessaire soit séquestrée dès l'octroi du permis et indexée dans le temps.

Les partisans de l'éolien affirment que des installations plus grandes ne causeront pas plus de nuisances esthétiques. Est-ce exact ?

Une éolienne mesurant 140 à 150 mètres de haut et située à 500 mètres d'une maison a un impact visuel évident. Certains propriétaires vendent d'ailleurs leur bien à l'arrivée des promoteurs. Une éolienne plus haute de 50 % a nécessairement plus d'impact, notamment en termes d'ombre, de vibrations, de bruit et de dégradation du paysage.

Les promoteurs disposent pourtant de moyens considérables pour présenter ce changement comme étant sans conséquence. Le public reste donc mal informé, notamment sur les économies de CO_2 promises. Notre fédération a interrogé l'Agence de la transition écologique à ce sujet. Les réponses obtenues sont si incohérentes qu'on penche vers une absence d'économie de CO_2, l'éolien ne représentant que 8 % du parc énergétique.

L'un des arguments pour la construction de nouvelles éoliennes tient à ce que celles-ci rapporteraient davantage aux collectivités. Est-ce la raison pour laquelle ces dernières ne s'y opposent pas ?

Une éolienne plus puissante a un meilleur rendement, surtout en mer. Mais, pour les collectivités, l'argument est purement financier : un agriculteur touche entre 10 000 et 100 000 euros par an, une commune entre 30 000 et 50 000 euros de taxes par parc. Même réticents sur le fond, peu d'élus refusent cet argent. Par ailleurs, c'est une forme de privatisation de l'électricité : EDF, TotalEnergies et des acteurs étrangers – tels que des sociétés coréennes, allemandes et des fonds financiers – prennent progressivement le contrôle d'une partie du réseau français, région par région. Est-ce vraiment ce que l'on souhaite ? ■

à l'Unesco des plages du Débarquement ravive la bataille contre les mâts

que parc éolien offshore. Situés à seulement 10 kilomètres des terres, les mâts seraient visibles par beau temps depuis les plages de Courseulles-sur-Mer, Berniè-res-sur-Mer ou encore Langrune-sur-Mer. Malgré les protestations de nombreuses associations mémorielles locales, mais aussi environnementales, les travaux ont débuté en 2021 et la mise en service de 64 éoliennes géantes – d'une hauteur de 176 mètres au-dessus du niveau de la mer – exploitées par EDF Power Solutions et censées fournir 450 mégawatts par an, soit la consommation annuelle d'une ville de 630 000 habitants, est toujours prévue d'ici à l'été 2027.

« La France ne peut pas demander au monde de protéger son patrimoine tout en autorisant des projets qui portent atteinte à l'intégrité de ses paysages les plus emblématiques »

Fédération Environnement durable

Le classement, le 26 juillet dernier, des plages du Débarquement au Patrimoine mondial de l'Unesco pourrait-il remettre en cause l'achèvement de ce chantier au nom de *« l'atteinte à l'intégrité des paysages mémoriels du D-Day »* ? C'est en tout cas ce qu'espère la Fédération Environnement durable (FED), une association engagée depuis 2007 contre l'éolien industriel en France, qui, dans un communiqué publié cette semaine et relayé dans la presse locale, a appelé le gouvernement à *« mettre sa politique énergétique en cohérence avec les engagements internationaux de la France »*. *« La France ne peut pas demander au monde de protéger son patrimoine tout en autorisant des projets qui portent atteinte à l'intégrité de ses paysages les plus emblématiques »*, écrit la FED, qui estime que le futur Parc éolien en mer du Calvados va *« dénaturer l'horizon historique »* des plages du Débarquement et donc remettre en cause leur classement auprès de l'Unesco.

À l'origine de la candidature pour l'inscription des plages du D-Day sur la liste du patrimoine mondial, le président de la région Normandie, Hervé Morin, se veut plus mesuré. *« Cette inscription sur la liste de l'Unesco des plages du Débarquement, que nous portions depuis maintenant dix ans, ne va pas remettre en cause la mise en service l'année prochaine du Parc éolien en mer du Calvados, dont les inspecteurs de l'Unesco ont bien évidemment tenu compte lors de l'instruction du dossier. Mais ce classement est désormais, en quelque sorte, une garantie pour l'avenir : EDF Power Solutions, qui a la concession du parc pour vingt-cinq ans, s'est engagé devant l'État et l'Unesco à ne pas dénaturer davantage le site de Courseulles. C'est-à-dire qu'ils se sont engagés à ne pas implanter plus d'éoliennes, ni à augmenter leur hauteur, ou encore à engager des travaux supplémentaires sans autorisation des services de l'État. Sans quoi, effectivement, il y aurait un risque de déclassement du site »*, confie l'élu au *Figaro*.

Pour autant, Hervé Morin estime que le dossier de candidature, puis la récente inscription sur la liste de l'Unesco des plages, a déjà permis d'*« éviter le pire »* en matière d'éolien terrestre. Le président de la région Normandie se vante ainsi d'avoir réussi à faire capoter il y a quelques mois un projet de parc de plusieurs dizaines d'éoliennes prévu dans les terres agricoles et côtières du Bessin, notamment à proximité de Bayeux. *« En fait, ce label de l'Unesco pour les plages du Débarquement nous a déjà permis de geler, puis d'interdire définitivement, plusieurs projets de parcs terrestres proches des côtes et de sanctuariser ainsi une très vaste zone tampon, qui s'étend de l'estuaire de l'Orne près de Caen à Utah Beach dans la Manche »*, se félicite-t-il.

« Ce label nous a déjà permis de geler, puis d'interdire définitivement, plusieurs projets de parcs terrestres proches des côtes et de sanctuariser ainsi une très vaste zone tampon, qui s'étend de l'estuaire de l'Orne près de Caen à Utah Beach dans la Manche »

Hervé Morin Président de la région Normandie

Ce n'est pas la première fois que les défenseurs du patrimoine brandissent le label de l'Unesco pour s'opposer au développement de l'éolien. Toujours en Normandie, ces derniers ont obtenu récemment que le Parc éolien Centre Manche 1, toujours en chantier au large de Barfleur, soit reculé à 32 kilomètres des côtes a minima, voire à 40 kilomètres des deux célèbres tours Vauban du fort de Saint-Vaast-la-Hougue inscrites sur la liste de l'Unesco. En avril dernier, en Indre-et-Loire cette fois, la validation préfectorale pour implanter un parc éolien terrestre à Auzouer-en-Touraine a finalement été annulée par la cour administrative car il y avait un risque d'impacter la vue des châteaux du Val-de-Loire, eux-mêmes classés.

Ces interdictions ou restrictions de l'éolien à proximité de sites classés feront-elles jurisprudence ? En attendant, en Bretagne, les défenseurs du patrimoine multiplient les manifestations depuis plusieurs mois contre un autre projet de parc éolien au large de Belle-Île-en-Mer, qui pourrait être visible depuis les sites mégalithiques de Carnac. ■